

BRH 1004 RH 12
annexe 1

ANNEXE A L'ARTICLE 252.2

**FICHE DE DESCRIPTION
DU POSTE DE TRAVAIL**

NOM :
PRENOM :
GRADE ACTUEL :
DENOMINATION LOCALE DU POSTE DE TRAVAIL :
CLASSE DE L'ETABLISSEMENT :
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE

Fonction N + 1 :
Le titulaire
Fonction N - 1 ⁽¹⁾ :
(s'il existe)
Nombre d'agents
sur la fonction N-1 ⁽¹⁾ :

SIGNATURE DE L'AGENT ⁽²⁾ :
NOM ET SIGNATURE DU N + 1 :
NOM ET SIGNATURE DU N + 2 :
NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'IDENTIFICATION :

ACTIVITES

Activité 1 :	%
Activité 2 :	%
Activité 3 :	%
Activité 4 :	%
Activité 5 :	%

⁽¹⁾ Seuls les agents qui sont en situation d'encadrement ont à remplir ces rubriques.
⁽²⁾ La signature de l'agent entraîne l'acceptation du rattachement qui lui sera ultérieurement proposé.

BRH 1004 PH 12
annexe 1

ANNEXE AUX ARTICLES 253.1 ET 254.4

PROPOSITION DE CREATION DE FONCTION

NOM :
PRENOM :
GRADE ACTUEL :
DENOMINATION LOCALE DU POSTE DE TRAVAIL :
NOM ET CLASSE DE L'ETABLISSEMENT :
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE

Fonction N + 1 :
Le titulaire :
Fonction N - 1 ⁽¹⁾ :
(s'il existe)
Nombre d'agents
sur la fonction N-1 ⁽¹⁾ :

NOM ET SIGNATURE :
 . du responsable du rattachement :
 . du chef d'établissement :

ACTIVITES

Activité 1 :	%
Activité 2 :	%
Activité 3 :	%
Activité 4 :	%
Activité 5 :	%

⁽¹⁾ Seuls les agents qui sont en situation d'encadrement ont à remplir ces rubriques.

ANNEXE A L'ARTICLE 255.1 (suite)

BRH 1994, RH 12, annexe 3
(fiche n° 2)

**MOTIVATION DU RECOURS
DEVANT LA COMMISSION TECHNIQUE ET MIXTE LOCALE**

Vous **n'êtes pas d'accord** avec la proposition de rattachement de votre poste de travail à la fonction :
"....."

Indiquez **les motifs** qui selon vous s'opposent à ce rattachement :

N.B. Le recours est irrecevable dès lors qu'il porte sur le positionnement de la fonction

--

Nom de l'agent : Prénom de l'agent : Date et signature :
--

Avis du chef d'établissement :

BRH 1994 RH 12, annexe 3
(fiche n° 3)

**PROPOSITION
DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET MIXTE LOCALE**

La Commission propose **la création** d'une nouvelle fonction :

Exposé des motifs de cette création :

La Commission propose **le rattachement** du poste de travail de l'agent (1) :

- à la fonction initiale :
- à une autre fonction : "....."

Exposé des motifs du rattachement :

Président de la CTML : Date et signature :

Décision du chef de service : Date et signature :
--

**PARTIE A REMPLIR PAR L'AGENT
SAUF POUR LES CAS DE CREATION DE FONCTION**

Etes-vous d'accord avec le rattachement de votre poste de travail à la fonction : "....."
(cochez la case concernée)

OUI

NON Remplir l'imprimé "Motivation de non rattachement"

Motivation du recours
devant la Commission Technique et Mixte de Délégation

--

Date et signature de l'agent :

Avis du chef d'établissement :

(1) Rayer la mention inutile

ANNEXE A L'ARTICLE 255.1 (suite)

DECISION DU COMITE NATIONAL DE CLASSIFICATION

Le poste de travail occupé par M., Mme, Mlle (1) :

Localisation :

Est rattaché à la fonction : "....."

Exposé des motifs :

Le poste de travail occupé par M., Mme, Mlle (1) : "....."

Localisation :

Sera rattaché à la nouvelle fonction : "....."

Exposé des motifs :

Date de réunion du CNC:

Signature du président du CNC :

PROPOSITION DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET MIXTE DE DELEGATION

La Commission propose **la création** d'une nouvelle fonction

Exposé des motifs de cette création :

La Commission propose **le rattachement** du poste de travail de l'agent (1) :

- à la fonction initiale ;
- à une autre fonction : "....."

Exposé des motifs du rattachement :

Président de la CTM de délégation :

Date et signature :

Décision du directeur délégué :

Date et signature :

ANNEXE A L'ARTICLE 255.2

BRH 1994 RH 12
annexe 4

COMITE DE LISSAGE DE DELEGATION

NOTIFICATION DE SUIVI D'UNE PROPOSITION DE CREATION DE FONCTION

Lors des opérations de rattachement, le poste de travail de (Mme, Mlle, M.) _____ prénom _____ à _____ n'a pas pu être rattaché à une fonction existante et une proposition de création de fonction a été établie.

Le Comité de lissage de délégation lors de la séance du _____ a considéré qu'il était opportun de retenir cette création. Il l'a transmise pour examen et validation du Comité national de classification.

Cette instance peut prendre deux types de décision :

- rejeter la proposition de création de fonction et rattacher le poste de travail à une fonction existante ;
- valider la proposition, le poste de travail pourra alors être rattaché à la nouvelle fonction dès que celle-ci sera créée et positionnée dans la grille de classification.

Dans tous les cas, vous serez informé des suites données au dossier par la direction départementale qui vous communiquera la notification de rattachement.

Date et signature
du président du comité de lissage :

ANNEXE A L'ARTICLE 255.3

BRH 1994 RH 12
annexe 5

PROCESSUS DE RECLASSIFICATION

